



Organisation
internationale
du Travail



Cofinancé par
l'Union européenne

Lignes directrices régionales pour une formalisation durable :

Document final de la réunion régionale de clôture du projet « Dialogue social pour la formalisation et l'employabilité » (SOLIFEM)

1. Introduction

Le projet de dialogue social pour la formalisation et l'employabilité dans le voisinage sud (SOLIFEM) a joué un rôle essentiel dans l'avancement des efforts de formalisation en Algérie, en Égypte, au Liban et dans les Territoires Palestiniens Occupés (TPO). En tant qu'initiative conjointe de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Union Européenne (UE), SOLIFEM a contribué à renforcer les politiques nationales, à mettre en place des mécanismes de dialogue social et à soutenir le dialogue en incitant les travailleurs et les unités économiques à passer à la formalité.

Au terme du projet, l'accent doit être mis sur la durabilité et l'institutionnalisation du progrès. Ce document final de la réunion régionale de clôture du projet SOLIFEM, tenue les 19 et 20 février 2025, sert de feuille de route aux mandants tripartites (gouvernements, employeurs et syndicats de travailleurs) pour continuer à faire progresser la formalisation au-delà du projet SOLIFEM, en veillant à ce que les efforts restent structurés, inclusifs et efficaces.

2. Principaux résultats et impact durable

Renforcement des capacités politiques et institutionnelles

SOLIFEM a fourni une solide base de connaissances et des outils pour soutenir les stratégies de formalisation, veillant à ce que les politiques soient éclairées par la recherche et les données probantes. En Algérie, le gouvernement étudie la possibilité d'intégrer les recommandations du projet SOLIFEM dans les stratégies nationales par le biais du dialogue social, tandis qu'en Égypte, l'étude de SOLIFEM a orienté les discussions autour de la formalisation dans la stratégie de l'emploi. Au Liban, la feuille de route de la formalisation du secteur agro-industrie constitue un modèle d'engagement politique structuré et participatif. Dans les TPO, les discussions nationales ont jeté les bases de l'intégration des travailleurs informels dans les cadres de l'emploi formel.

Pour soutenir ces efforts, il est recommandé de :

- Veiller à ce que la formalisation reste une priorité politique nationale, soutenue par des recherches continues et un dialogue tripartite.
- Renforcer la collaboration multisectorielle pour institutionnaliser la formalisation dans les stratégies d'emploi, économiques et de protection sociale.

Favoriser le dialogue social comme pilier de la formalisation

Le dialogue social a été un facteur clé du succès du projet SOLIFEM, facilitant la coopération entre les gouvernements, les employeurs et les syndicats de travailleurs. En Algérie, au Liban et dans les TPO, les plateformes de dialogue social ont été mises à profit pour faire progresser la formalisation, tandis qu'en Égypte, les syndicats de travailleurs ont pris des mesures pour associer les travailleurs informels et augmenter les adhérents.

Pour tirer parti de ces progrès, les parties prenantes s'efforcent de :

- Renforcer les mécanismes de dialogue tripartite tout en accordant la priorité à l'intégration de la formalisation dans les commissions et comités existants, si disponibles.
- Assurer une coordination continue entre les employeurs et les syndicats de travailleurs pour aligner les priorités et les efforts de plaidoyer sur la formalisation.
- Elargir la participation et l'adhésion dans les syndicats de travailleurs sectoriels pour assurer une meilleure représentation des travailleurs dans les discussions.

Soutenir les travailleurs et les entreprises au-delà de SOLIFEM

L'autonomisation des travailleurs et des entreprises informels était au cœur de l'approche de SOLIFEM. Plus de 1 000 travailleurs de l'économie informelle en Égypte ont reçu des conseils sur la formalisation, tandis qu'en Algérie, l'organisation des employeurs a directement mobilisé les entreprises pour les aider dans leur transition vers la formalité. Au Liban, la Confédération Générale des Travailleurs Libanais (CGTL) et La Fédération Nationale des Syndicats d'Employés et d'Ouvriers du Liban travaillent pour la mise en place d'une unité nationale sur la formalisation pour fournir un soutien structuré aux travailleurs et aux entreprises pour la transition vers l'économie formelle. Dans les Territoires Palestiniens Occupés, des initiatives de formation pour les travailleurs dans l'économie informelle dans des secteurs clés ont renforcé les capacités à long terme.

Pour assurer la poursuite de ces efforts, les parties prenantes s'efforcent de :

- Développer et élargir les programmes de formation et de sensibilisation pour permettre aux travailleurs et aux entreprises de se formaliser.
- Encourager les organisations d'employeurs à poursuivre leurs efforts de sensibilisation qui soutiennent l'enregistrement et la conformité des entreprises à la formalisation et aux législations en vigueur
- Veiller à ce que les syndicats de travailleurs intègrent le soutien à la formalisation dans leurs programmes plus larges d'aide aux travailleurs.

3. Initiatives clés qui méritent d'être développées et maintenues

Plusieurs initiatives menées dans le cadre du projet SOLIFEM ont démontré un fort potentiel de réplication en raison de leur efficacité, de leur durabilité et de leur adéquation aux priorités politiques nationales. Ces initiatives devraient être étendues ou maintenues au-delà de la durée du projet :

- **Programme algérien de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** : une initiative clé qui a offert aux travailleurs informels des voies d'accès à l'emploi formel en validant leurs compétences acquises et en les intégrant dans des cadres d'emploi structurés.
- **Services de conseil en matière d'enregistrement des entreprises en Égypte** : ces services ont aidé plus de 200 unités économiques informelles à se formaliser, démontrant ainsi l'efficacité de l'accompagnement et des actions de sensibilisation ciblés.
- **Helpdesk du Liban auprès de l'Association des Industriels Libanais (ALI)** : un modèle d'accompagnement des entreprises dans la formalisation des travailleurs, et de fourniture des services de conseil et de sensibilisation via les médias sociaux.
- **Formation sectorielle spécifique des TPO pour les travailleurs informels** : fournir aux travailleurs de l'éducation de la petite enfance et du secteur de l'habillement des outils pour plaider en faveur de la formalisation et accéder à la protection des travailleurs.

4. Prochaines étapes

Pour assurer la pérennité à long terme des réalisations du projet SOLIFEM, les parties prenantes recommandent ce qui suit :

Gouvernements

- **Algérie** : Valoriser la feuille de route nationale pour la formalisation comme un outil dynamique en la mettant à jour régulièrement et en explorant la possibilité d'intégrer ses conclusions dans les politiques économiques et de l'emploi, en veillant à ce qu'elle joue un rôle dans l'élaboration de stratégies de formalisation à long terme. Cela devrait impliquer un engagement continu avec les partenaires sociaux pour affiner et élargir sa portée.
- **Liban** : Le ministère du Travail organisera des réunions de suivi semestrielles réunissant les partenaires sociaux. Ces réunions permettront de partager les progrès réalisés par chaque partenaire, de discuter des mécanismes visant à institutionnaliser le dialogue social et de discuter des défis et besoins émergents. Le ministère inviterait également des parties externes (agences gouvernementales, et autres parties concernées) selon le besoin.
- **TPO** : Institutionnaliser et renforcer les mécanismes existants de dialogue social pour poursuivre les efforts de formalisation y compris cibler les travailleurs informels renforçant leur représentation dans les processus de prise de décision. Cela

nécessitera d'adapter les cadres nationaux pour formaliser le rôle des représentants des travailleurs informels et d'intégrer ces mécanismes dans les structures d'élaboration des politiques économiques et du travail. En outre, le gouvernement s'efforcera de promouvoir le dialogue social au niveau sectoriel dans les secteurs caractérisés par une forte informalité.

Organisations des employeurs

- **Algérie** : Développer les programmes de conseil économique pour aider les entreprises à effectuer la transition vers des opérations formelles en développant des services de soutien ciblés et adaptés aux défis sectoriels spécifiques.
- **Égypte** : Institutionnaliser et étendre les services de formation et d'assistance des unités économiques pour soutenir davantage de secteurs, en fournissant un accompagnement continu sur la conformité juridique, la fiscalité et la protection des travailleurs. Établir une plateforme qui permettrait aux entreprises d'accéder à des formations, et établirait des listes de contrôle de conformité et des feuilles de route de formalisation sectorielles. Cela garantit un accès facile aux ressources et encourage des transitions plus fluides vers la formalité. En intégrant des outils numériques, en tant que l'un des outils possibles, les entreprises pourront recevoir un soutien personnalisé à grande échelle.
- **Liban** : Maintenir et étendre le service d'assistance d'ALI et impliquer de manière proactive les entreprises par le biais de campagnes de sensibilisation, de visites de conseil mobiles et de conseils de conformité personnalisés. L'ALI s'efforcera également d'engager de nouveaux membres parmi les entreprises informelles et de faciliter leur transition vers la formalité. Pour encourager la conformité, l'ALI pourrait offrir des incitations telles qu'un accès préférentiel aux opportunités de réseautage et des programmes de soutien. En intégrant la formalisation dans les critères d'adhésion et en offrant des avantages tangibles, l'ALI peut contribuer à favoriser une formalisation durable au sein du secteur industriel libanais.
- **TPO** : Développer des campagnes de sensibilisation ciblées en plus des services de soutien et des formations attractives et ciblées pour promouvoir la formalisation parmi les petites entreprises en tirant parti des réseaux et des liens des associations d'employeurs.

Syndicats de travailleurs

- **Algérie** : Plaider pour la transition des travailleurs informels vers l'économie formelle et les accompagner pour être représentés au sein des plateformes de dialogue social tripartite
- **Égypte** : Étendre la portée de la communication des organisations de travailleurs aux travailleurs informels par le biais de campagnes de sensibilisation, de réunions sectorielles et d'organisations communautaires. Renforcer les capacités des syndicats en formant les dirigeants sur le plaidoyer en faveur de la formalisation, les mécanismes juridiques et la protection des travailleurs. Assurer un suivi continu des travailleurs engagés pour soutenir les efforts et éviter les abandons. Élaborer des indices et des critères de suivi pour suivre les progrès et l'impact. Cela contribuera à maintenir un

engagement à long terme et des résultats mesurables. Les efforts devraient bénéficier des structures existantes, telles que le Conseil supérieur de consultation sociale, comme mécanisme de dialogue social.

- **Liban** : Soutenir l'engagement de la Confédération Générale des Travailleurs Libanais (CGTL) et de la Fédération Nationale des Syndicats des Employés et des Ouvriers du Liban (FENASOL) à créer une unité nationale des travailleurs sur la formalisation, qui servira d'organe de coordination pour harmoniser les efforts des syndicats sur la formalisation. Cette unité jouera un rôle central pour garantir que la formalisation reste à l'ordre du jour politique et que les syndicats mettent activement en œuvre les politiques nationales du travail. Cette unité devrait coordonner les efforts et consolider les priorités en amont de chaque dialogue social semestriel organisé par le ministère du Travail.
- **TPO** : Soutenir les travailleurs informels pour accéder aux systèmes de protection sociale en adoptant une loi sur la sécurité sociale. Développer des structures organisationnelles syndicales pour faciliter l'adhésion des travailleurs informels. Créer une unité pour coordonner les initiatives de formalisation afin de soutenir les travailleurs informels.

Partenaires de développement

Ils doivent :

- Etablir un mécanisme de financement dédié pour soutenir les initiatives nationales de formalisation, de conception tripartite et éclairées par un dialogue social continu.

Le financement doit être conditionné à trois principes clés :

1. Conception et appropriation tripartites : les initiatives doivent être élaborées et mises en œuvre conjointement par les gouvernements, les syndicats de travailleurs et les organisations d'employeurs, garantissant des efforts de formalisation équilibrés et inclusifs.
2. Alignement sur les discussions tripartites en cours : le soutien doit aller aux initiatives qui émergent des processus nationaux de dialogue social, en veillant à ce qu'elles reflètent les priorités locales et les besoins sectoriels spécifiques.
3. Impact à long terme et institutionnalisation : plutôt que des projets pilotes à court terme, le financement doit donner la priorité aux réformes durables, à l'intégration dans les politiques nationales et au renforcement des mécanismes d'application.

En outre, le mécanisme doit être flexible et évolutif, permettant aux initiatives de démarrer à petite échelle, de démontrer leur impact et de s'étendre en fonction des résultats. Cela garantit que les efforts de formalisation restent intégrés dans les cadres nationaux et les structures de gouvernance tripartites.

Dans le cadre de la discussion de groupe, les partenaires tripartites ont proposé des initiatives pilotes potentielles dans des contextes nationaux spécifiques. Au Liban, une suggestion a été faite concernant une initiative pilote dans le secteur agro-industrie au sein d'un gouvernorat sélectionné
--

pour formaliser les relations de travail par le biais d'un dialogue bipartite et tripartite. Cela pourrait inclure des comités sectoriels de travailleurs et d'employeurs négociant des conditions d'emploi équitables, y compris sur les salaires et une couverture de protection sociale, afin d'élaborer une convention collective de travail comme modèle pour le secteur. D'autres interventions pourraient inclure des séances de sensibilisation pour les travailleurs, un soutien à la conformité pour les entreprises et le renforcement des capacités des syndicats et des représentants des employeurs. Le ministère du Travail sera également engagé pour étudier les mesures politiques qui encouragent les contrats formels et l'inscription à la sécurité sociale. Le modèle pourrait être reproduit dans d'autres régions ou étendu à l'échelle nationale en cas de succès.

En Égypte, une autre suggestion était un projet pilote visant à former les agents de l'Organisation nationale d'assurance sociale (NOSI) à l'inscription des travailleurs informels aux régimes de protection sociale et à la suppression des obstacles à l'inscription. Les interventions possibles comprennent des équipes d'inscription mobiles et des plateformes d'inscription numérique pour simplifier l'inclusion des travailleurs. La collaboration avec les syndicats et les organisations d'employeurs garantirait la sensibilisation et l'instauration de la confiance. Les résultats de ce projet pilote pourraient éclairer les stratégies nationales en matière de travail et de protection sociale afin d'améliorer la durabilité.

- Assurer l'engagement gouvernemental à long terme en faveur de la formalisation en l'intégrant dans des cadres de coopération régionale structurés tels que l'UpM, lui permettant de passer d'une intervention basée sur un projet à une priorité politique durable.
- Améliorer les échanges d'expériences et l'apprentissage entre pairs entre les organisations d'employeurs de différents pays afin de favoriser une approche collaborative et unifiée de la formalisation des entreprises.
- Soutenir la création d'un Forum de dialogue social arabe en tant que mécanisme durable de dialogue, de coordination et d'élaboration de politiques communes, garantissant que les gouvernements, les organisations des travailleurs et les organisations d'employeurs adhèrent aux échanges d'expérience, à la coordination des politiques et plaident en faveur de l'institutionnalisation de la coopération régionale au-delà de la durée du projet SOLIFEM.

En poursuivant ces actions, les parties prenantes transformeront la formalisation d'une initiative basée sur un projet en une priorité politique pérennisée, garantissant ainsi des progrès continus vers le travail décent et l'inclusion économique et la paix dans la région du sud de la Méditerranée.